



MÉDIATION

Informations relatives au traitement des données à caractère personnel

L'Autorité de protection des données traite les données à caractère personnel qu'elle reçoit afin d'accomplir ses tâches, définies légalement. Elle n'utilise pas les données à des fins commerciales et ne les transfère pas à des tiers. Les données à caractère personnel sont conservées aussi longtemps que nécessaire dans le cadre de la formulation d'avis, de sanctions et du contrôle, et ce jusqu'à 10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure). Les informations issues du présent formulaire peuvent être partagées avec d'autres autorités de contrôle (européennes) dans le cadre de la collaboration avec celles-ci.

Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits en matière de protection des données, veuillez consulter notre déclaration de protection des données ou contacter le DPO (délégué à la protection des données) à l'adresse e-mail suivante : dpo@apd-gba.be ou par courrier à l'adresse suivante : Autorité de protection des données - DPO, Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles.

Conditions de recevabilité

Pour être recevable, une requête doit être rédigée en français, en néerlandais ou en allemand. La requête doit relever de nos compétences et doit comporter les éléments nécessaires permettant d'identifier le traitement auquel votre requête se rapporte. Pour étayer votre requête, vous pouvez également soumettre des documents en anglais. La requête doit démontrer que le requérant a un intérêt à l'introduire. Si la requête est introduite au nom et pour le compte d'une autre personne que la personne à laquelle la requête se rapporte, une preuve du pouvoir de représentation est requise. La requête doit mentionner les coordonnées du responsable du traitement. La requête doit également démontrer un exercice préalable de droits, si applicable, ou un précédent contact avec le responsable du traitement, si possible. Enfin, dans certains cas, l'objet de la requête ne peut pas faire l'objet d'une autre procédure en cours. Plusieurs personnes peuvent introduire une seule requête pour les mêmes faits. Dans ce cas, nous vous conseillons de le mentionner clairement dans la requête, ainsi que l'intérêt des requérants à introduire la requête ensemble. Les éléments ci-dessous sont nécessaires au traitement de votre requête. Si vous n'étayez pas suffisamment votre requête, l'Autorité peut la classer sans suite.

Coordonnées (champs obligatoires)

Nom	
Prénom	
Adresse e-mail	
Adresse	



**Avez-vous un dossier auprès de l'APD concernant le même sujet ?
Complétez alors le numéro de dossier, s'il est connu.**

Qualité (champ obligatoire)

- ☐ J'introduis la demande de médiation en mon propre nom. (option 1)
- ☐ J'introduis la demande de médiation au nom et pour le compte d'une autre personne.
(option 2)

En cas d'option 2 : Veuillez décrire votre pouvoir de représentation et joindre une preuve de celui-ci en annexe à votre demande de médiation. À défaut, la demande de médiation sera irrecevable.

Obligatoire dans l'option 2

Description de l'intérêt (champ obligatoire)

Description de votre intérêt, en tant que requérant, à introduire votre demande de médiation : Le traitement que vous décrivez concerne-t-il directement vos données à caractère personnel, donc vous-mêmes, et êtes-vous en d'autres termes la personne concernée ?

- ☐ Oui (option 1)
- ☐ Non (option 2)

Si la réponse est non (option 2) : Décrivez votre intérêt à introduire votre demande de médiation

Obligatoire dans l'option 2



Votre requête (champ obligatoire)

Quoi ? Comment ? Décrivez le traitement de manière détaillée, avec le plus de documents probants possible (par exemple des e-mails, des captures d'écran, des courriers, votre demande d'exercer vos droits, ...). Si votre requête concerne plusieurs traitements, veuillez les décrire séparément.

Si vous disposez de documents ou d'informations complémentaires, vous pouvez les joindre en annexe de votre courrier.



Quand ou pendant quelle période les faits faisant l'objet de la demande de médiation ont-ils eu lieu ? (champ obligatoire)

Responsable du traitement (champ obligatoire)

Mentionnez l'identité et les coordonnées du responsable du traitement. S'il y a plusieurs responsables du traitement, veuillez à chaque fois introduire, par responsable du traitement, un nouveau formulaire dans lequel vous mentionnez le(s) numéro(s) de dossier du (des) dossier(s) y afférent(s). Vérifiez si vous pouvez retrouver l'identité du responsable du traitement sur les communications écrites (telles que des e-mails ou des courriers) que vous avez reçues. Sur les sites Internet, l'identité du responsable du traitement est normalement mentionnée en bas de page, dans les onglets "conditions générales", "politique de confidentialité/vie privée", ou "Qui sommes-nous ?/À propos de nous". Vous pouvez également toujours rechercher le nom de l'entreprise dans la base de données de la Banque-carrefour des entreprises.

Contact préalable écrit avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (champ obligatoire)

Si votre requête concerne l'exercice de vos droits en tant que personne concernée (par exemple le droit d'accès, le droit de rectification ou le droit à l'effacement des données), vous devez en principe, dans la mesure du possible, exercer vos droits au préalable auprès du responsable du traitement ou de son délégué à la protection des données (DPO) avant d'introduire votre demande de médiation. Même dans les cas où votre demande de médiation ne concerne pas l'exercice de vos droits en tant que personne concernée mais porte sur un autre type de violation (par exemple manque de transparence ou consentement non valable), nous vous invitons à contacter également le responsable du traitement à cet égard, avant d'introduire votre demande de médiation. L'avez-vous fait ?

- ☐ Oui, je joins une copie de mes communications avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données auxquelles je n'ai pas reçu de réponse. (option 1)
- ☐ Oui, je joins une copie de mes communications avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données et de la réponse que j'ai reçue. (option 2)
- ☐ Non (option 3)

Raison pour laquelle aucun contact n'a été pris avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (DPO) :



Obligatoire dans l'option 3

Attention : S'il s'avère que la raison invoquée pour ne pas contacter le responsable du traitement et/ou son DPO n'est pas suffisamment motivée ou pertinente, vous en serez informé(e) et serez invité(e) à envoyer votre demande d'exercer vos droits ou d'obtenir des informations au responsable du traitement et/ou à son DPO, et à adresser à l'APD la réponse que vous aurez reçue à ce sujet ou à informer l'APD de l'absence de réaction du responsable de traitement et/ou de son DPO dans les 2 mois. Passé ce délai, en l'absence de réaction de votre part, l'APD déclarera votre demande de médiation non recevable.

Autres procédures en cours (champ obligatoire)

Y a-t-il actuellement d'autres procédures en cours contre le même responsable du traitement/sous-traitant pour les mêmes faits auprès d'autres instances telles que les services de police, d'autres autorités de contrôle ou les cours et tribunaux ?

☐ Oui (option 1)

☐ Non (option 2)

Si la réponse est oui (option 1) : Veuillez expliquer votre choix et joindre à votre requête les éventuelles communications y afférentes pouvant servir de preuve à cet effet.

Obligatoire dans l'option 1

Signature (champ obligatoire)



Date de la signature (champ obligatoire)

Nous n'acceptons la transmission du présent document **que par courrier**. Si vous voulez introduire un formulaire de demande de médiation par voie électronique, vous devez utiliser le formulaire disponible sur notre portail.

Vous pouvez adresser le présent document à :

Autorité de protection des données
Rue de la Presse, 35
1000 Bruxelles